



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande de permis de construire présentée par la Centrale Solaire de Catreille
en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée supérieure
à 250kWc sur les communes d'Ayguetinte et de Beaucaire**

Par arrêté n°32-2018-10-11-005 du 11 octobre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours consécutifs, est prescrite du vendredi 16 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 inclus. La mairie d'Ayguetinte est désignée siège de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, la décision pouvant être adoptée par la préfète du Gers relative à la demande de permis de construire présentée par la SARL Centrale Solaire de Catreille pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée supérieure à 250 kWc sur 7 ha (surface clôturée) interviendra dans les deux mois qui suivront la réception du rapport du commissaire enquêteur. Elle prendra la forme d'un arrêté préfectoral (portant permis de construire assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou refus de permis de construire).

L'article R424-2 du code de l'urbanisme prévoit que, « par exception au b de l'article R424-1 du code de l'urbanisme, le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet dans les cas suivants » : « d) Lorsque le projet est soumis à enquête publique en application des articles R. 123-7 à R. 123-23 du code de l'environnement ».

Le commissaire enquêteur est : Régis LEBASTARD, directeur des services techniques et de l'urbanisme en mairie ; en cas d'empêchement un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet, à l'adresse suivante : www.gers.gouv.fr (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-centralesolaire@gers.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

- sur support papier : dans les mairies d'Ayguetinte et de Beaucaire, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique : dans les maisons de service au public des communes de Condom et Jégun, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis des communes d'Ayguetinte et de Beaucaire et l'avis de l'autorité environnementale en date du 11 mai 2018.

Les observations et propositions du public sur ce projet peuvent également être adressées par écrit, par voie postale à la mairie d'Ayguetinte, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie – 32410 Ayguetinte, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces observations sont annexées au registre d'enquête de la commune d'Ayguetinte, dans les meilleurs délais et tenues à disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Ayguetinte, les :

- vendredi 16 novembre 2018	:	de 9h00 à 12h00
- mardi 4 décembre 2018	:	de 14h30 à 17h30
- mardi 18 décembre 2018	:	de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement, dans les mairies d'Ayguetinte et de Beaucaire et sur le site internet des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr – rubrique Politiques Publiques/Environnement/Opérations d'aménagement (Déclaration d'Utilité Publique, cessibilité, autres) > Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la SARL Centrale solaire de Catreille, représentée par M. Erick GAY, gérant, dont le siège social se trouve 188, rue Maurice Béjart -CS 57392 34180 Montpellier Cedex 4 (Tél. 04 67 40 74 00 et 07 81 90 37 39 : M. Gamon, chef de projets – Fax. 04 67 40 74 05) auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Pour la préfète,
le chef de bureau

Frédéric GUERTENER